

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	15

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 23 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 octobre 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina (donne pouvoir à MIGNÉ Hervé), NERAUDEAU Delphine (donne pouvoir à LE GAL Alain), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le : 26/10/2023

Et publication ou notification le : 26/10/2023

A été nommée secrétaire : Mme Corinne SAINTURAT-NIEL

2023_10_01 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération – Aménagement de la rue des Combes : convention de mise à disposition des services ingénierie et marchés publics

La commune de Notre Dame de Riez a sollicité l'assistance du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération afin de nous accompagner dans notre projet d'aménagement de la rue des Combes.

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération n° 2023 07 24 en date du 14 septembre 2023 approuvant le principe de mise à disposition des services "ingénierie" et "marchés publics" auprès de la commune de Notre Dame de Riez pour nous accompagner dans notre projet d'aménagement de la rue des Combes,

Termes de la convention de mise à disposition présentée par la Communauté d'Agglomération :

Services et missions :

Service Ingénierie – Mission 1 : Etudes d'avant-projet (AVP)

Phase programmation : plans, profils, estimations, ...

Durée prévisionnelle : 4 jours soit 1 600 €

Service Ingénierie et Marchés Publics – Mission 2 : Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET)

Suivi de chantier, établissement des acomptes et RAO

Durée prévisionnelle : 3 jours soit 1 200 €

Service Ingénierie – Mission 3 : Assistance aux opérations de réception (AOR)

Durée prévisionnelle : 1 jour soit 400 €

La présente convention est prévue pour une durée maximale de 4 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte les termes de la convention de mise à disposition des services ingénierie et marchés publics du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Combes.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/10/2023

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Corinne SAINTURAT-NIEL